



SÉANCE du 1^{er} avril 2019

Une convocation a été adressée par le Président à chaque membre du Comité Syndical le 19 mars 2019. La séance est ouverte à 18 heures 30.

PRESENTS : MM. GUENANT, BOYANCE, NAPSANS, RAPIN, MONCLA, PESSON, SUBERVIE, BOUCHARDEAU, SCHAEFFER, Mmes NEITHARDT, GALL.

EXCUSES : Mme CHAGNAUD avec pouvoir M. SCHAEFFER, M. BOUCHET avec pouvoir M. SUBERVIE, M. LAPENNE avec pouvoir M. BOYANCE

ASSISTAIENT A LA RÉUNION : M. SALIN (ICARE), Mme POIRAUD (Secrétaire du syndicat)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RAPIN

Délibération 2019-008 – approbation du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide le compte rendu de la séance du 14 janvier 2019.

Délibération 2019-009 – validation du compte de gestion 2018

Délibération 2019-009A- Compte de gestion 2018 – service de l'eau

Le compte de gestion du Percepteur présente un excédent de l'exercice 2018 d'un montant de 61.273,69 € et si l'on tient compte des résultats reportés 2017, l'exercice 2018 est clôturé avec un excédent de 229.315,07 €, soit +63.013,11 € en investissement et +166.301,96 € en fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019-009 B- Compte de gestion 2018 – service de l'assainissement collectif

Le compte de gestion du Percepteur présente un excédent de l'exercice 2018 d'un montant de 282.118,29 € et si l'on tient compte des résultats reportés 2017, l'exercice 2018 est clôturé avec un excédent de 255.740,15 €, soit +9.443,58 € en investissement et +246.296,57 € en fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget 2018,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget d'assainissement collectif, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019-009 C- Compte de gestion 2018 – service de l’assainissement non collectif

Le compte de gestion du Percepteur présente un excédent de l’exercice 2018 d’un montant de 2762,47 € et si l’on tient compte des résultats reportés 2017, l’exercice 2018 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 38.852,59 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’exercice du budget 2018,

Le Président informe les membres du Comité Syndical que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2018 a été réalisée par le Receveur municipal de Cadillac.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du SIAEPA de la Région de Langoiran.

Considérant l’identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l’exercice 2018 du budget de l’assainissement non collectif, dont les écritures sont conformes au compte administratif du SIAEPA pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019-010 - vote du compte administratif 2018 des services de l’eau, de l’assainissement collectif et de l’assainissement non collectif

Délibération 2019-010 A - Service de l’eau

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s’élèvent à 235.941,58 €: surtaxe d’un montant de 170.000 €, subvention du Département de 17.128 € au titre du Fonds d’harmonisation du prix de l’eau, subventions en annuités de 13.713 €, redevance antennes orange/Bouygues ...

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 169.439,65 € : elles comprennent des charges à caractère général, des charges de personnel et indemnités, les intérêts des emprunts et les dotations aux amortissements.

Le résultat de l’exercice en fonctionnement est de +66.502,23 €

L’excédent de l’exercice antérieur (2017) s’élève à 99.799,73 €. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 166.301,96 €.

Investissement

Les recettes d’investissement représentent 306.008,29 €, soit :

Des subventions en capital (41.082 €), le recours à l’emprunt (52.500 €), des réserves (55.940,35 €), le reversement de la tva et l’amortissement des biens.

Les dépenses d’investissement représentent 311.236,83 €, soit : emprunts en capital pour 111.170 €, l’amortissement des subventions en annuités et la TVA, les travaux réalisés en 2018 pour un montant de 156.345,19 € :

- AEP chemin de Lépine Tabanac
- télétransmission station EP Villenave de Rions
- Télégestion surpresseur Bretagne Capian
- AEP chemin des Agaçats/Nénine Tabanac
- AEP pont Sainte Catherine Paillet
- AEP rue Cep de Peyre Langoiran
- AEP rue Coustaude Langoiran
- Déferrisation Forage Paillet – étude géotechnique
- reparamétrage Secto/PC Syndicat

La section d’investissement fait apparaître un déficit 2018 de 5.228,54 €.

L’excédent de l’exercice antérieur (2017) s’élève à 68.241,65 €. La section d’investissement se clôture à + 63.013,11 €. Les restes à réaliser pour des travaux hors tranches s’élèvent à 173.412 €.

En tenant compte de ceux-ci, le résultat cumulé de l'exercice 2018 se clôture + 55.903,07 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2018 de l'eau, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Mme Neithardt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2018 du service de l'eau.

Délibération 2019-010 B - Service de l'assainissement collectif

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 451.996 € : surtaxe d'un montant de 322.980 €, subventions du Département et de l'Agence de l'eau pour un montant de 6.070 €, l'encaissement de PFAC pour 74.500 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 222.455,58 € : elles comprennent des charges à caractère général, la participation au budget eau, les intérêts des emprunts et les dotations aux amortissements.

Le résultat de l'exercice en fonctionnement est de + 229.540,42 €

L'excédent de l'exercice antérieur (2017) s'élève à 16.756,15 €. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 246.296,57 €.

Investissement

Les recettes d'investissement représentent 443.855,01 €, soit :

L'emprunt (82.770 €), des réserves (163.134,29 €), le reversement de la tva (22.835,59 €) et l'amortissement des biens (152.279,54 €)

Les dépenses d'investissement représentent 391.277,14 €, soit : emprunts en capital pour 182.982,59 €, l'amortissement des subventions en annuités et la TVA, les travaux réalisés en 2018 pour un montant de 137.013,54 € :

- réseau d'assainissement près Step Le Tourne (125.791,98 €)

- STEP Le Tourne (11.221,56 €)

La section d'investissement fait apparaître un excédent 2018 de 52.577,87 €

Le déficit de l'exercice antérieur (2017) s'élevait à 43.134,29 €. La section d'investissement se clôture à + 9.443,58 €. Les restes à réaliser pour des travaux hors tranches s'élèvent à 174.223 €.

En tenant compte de ceux-ci, le résultat cumulé de l'exercice 2018 se clôture à 81.517,15 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2018 de l'eau, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Mme Neithardt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2018 du service de l'assainissement.

Délibération 2019-010 C - Service de l'assainissement non collectif

Les dépenses de l'exercice 2018 s'élèvent à 6.602,53 €, correspondant aux prestations de la SAUR, les recettes à 9.365 € correspondant à des participations des particuliers aux contrôles de conception ou de bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

Le résultat de l'exercice en fonctionnement est de + 2.762,47 €

L'excédent de l'exercice antérieur (2017) s'élève à 36.090,12 €. La section de fonctionnement se clôture par un excédent de 38.852,59 €.

Le Président se retire pour le vote du Compte administratif 2017 de l'assainissement non collectif, laissant la présidence à la Vice-Présidente, Mme Neithardt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical adopte le compte administratif 2018 du service de l'assainissement non collectif.

Délibération 2019-011 - affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 des services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Délibération 2019-011 A – Service de l'Eau

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	+ 66.502,23
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	+ 99.799,73
Résultat de clôture à affecter	+ 166.301,96
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investis. de l'exercice	- 5.228,54
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	+ 68.241,65
Résultat comptable cumulé	+ 63.013,11
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 173.412,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Solde des restes à réaliser	- 173.412,00
Résultat d'investissement	- 110.398,89
Affectation du résultat de la section d'exploitation	
Résultat excédentaire	+ 166.301,96
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la Section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068)	+ 110.398,89
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1)	+ 55.903,07

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
	recettes	dépenses	recettes
	R002		R1068 110 398,89
	55 903,07		R001 63 013,11

Cette proposition d'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2019-011 B – Service de l'assainissement collectif

Il est proposé l'affectation du résultat de la section de fonctionnement suivante :

Résultat de l'exercice	+ 16 756,15
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	+ 229 540,42
Résultat de clôture à affecter	+ 246.296,57
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investis. de l'exercice	- 43 134,29
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	+ 52 577,87
Résultat comptable cumulé	+ 9 443 ,58
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	- 174 223,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0
Solde des restes à réaliser	- 174 223,00
Résultat d'investissement	- 164 779 ,42
Affectation du résultat de la section d'exploitation	
Résultat excédentaire	+ 246 296,57
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la	

Section d'invest. (recette budgétaire au compte R 1068) + 164 779,42
 En excédent reporté à la section d'exploitation
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R.002 du budget N + 1) + 81 517,15
 Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
	recettes	dépenses	recettes
	R002		R1068 164 779,42
	81 517,15		R001 9 443,58

Cette proposition d'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2019-011 C – Service de l'assainissement non collectif

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suite :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter
 Résultat de l'exercice + 2 762,47
 Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) + 36 090,12
 Résultat de clôture à affecter + 38 852,59
 Report à la section d'exploitation de l'excédent de + 38 852,59

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section fonctionnement		Section investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
	R002:excédent reporté	D001:solde exécut° N-1	R001 : exc/reporté
	38 852,59		

Cette proposition d'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Débat d'orientation budgétaire

Il est présenté divers éléments permettant de bâtir le budget primitif 2019.

Service de l'eau :

Point sur la dette :

L'annuité est de 145.482,68 € en 2019 ; identique 2020 puis baisse en 2021 (137.000 €), 130.576 € en 2022.
 L'annuité sera de 80.000 € environ à partir de 2023.

Prévisions de recettes :

Les recettes attendues de la surtaxe pourraient être estimées à 200.000 € (recettes calculées à partir des informations du RPQS) soit : M3 facturés en 2017 : 372.000 m3 x 0,37 € (prix de l'eau 2018), et 3214 abonnés x 20 €.

Les recettes perçues en 2018 au titre de la surtaxe sont de 170.000 €. Par précaution, il est proposé de porter une recette attendue de 170.000 € au budget primitif 2019.

Les autres recettes attendues :

- subventions en annuités du département : 11.604 €,
- la redevance antenne s/château d'eau Tabanac à 5.800 €,
- le reversement des dépenses réglées pour le service de l'assainissement environ 10.000 €.

Actuellement, le budget de l'eau participe à hauteur de 2/3 et l'assainissement collectif de 1/3 des dépenses communes. Il est proposé que le budget de l'assainissement non collectif participe aux dépenses réglées par le service de l'eau.

Les dépenses de fonctionnement seront financées pour partie grâce aux recettes de fonctionnement énoncées plus haut ainsi qu'avec une partie de l'excédent reporté. Une partie des nouveaux investissements pourra être financée par l'excédent de fonctionnement reporté 2018. Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour les nouveaux programmes de travaux.

Le Président donne ensuite le programme des travaux en cours et ceux à réaliser en 2019 :

Travaux à réaliser

- déferrisation de Paillet 384.000 € TTC – ces travaux seront financés par une subvention du Département de 96.000 € et un emprunt d'un montant de 224.000 €.
- clôture au réservoir de la croix de la mission à Langoiran : un premier devis a chiffré les travaux à 25.000 € TTC. Un deuxième devis a été demandé.
- réfection des branchements suite à l'aménagement des quais de Langoiran : la dépense a été estimée à 32.880 € TTC. La mairie de Langoiran a voté une participation exceptionnelle de 8.220 € (soit 30 % de la dépense HT). Il sera prévu également au budget primitif 2019 une provision pour la sectorisation et travaux divers.

Service de l'assainissement collectif :

Point sur la dette :

L'annuité est de 250.310,31 €. Celle-ci baissera fortement en 2024 (135.264,49).

Compte-tenu du tableau d'amortissement des emprunts, le syndicat a contracté auprès de Caisse d'Épargne un prêt de 1.100.000 € pour le financement des travaux sur la station d'épuration de Le Tourne avec un remboursement d'intérêts en 2019 et 2020 uniquement puis l'introduction d'une infime partie du remboursement du capital 15.000 € en 2022 (annuité de 39.640 €) et à partir de 2023 des annuités d'un montant de 63.003,69 €.

Prévisions de recettes :

Les recettes attendues de la surtaxe pourraient être estimées à 334.310 € (recettes calculées à partir des informations du RPQS) soit : M3 facturés en 2017 : 147.215 m³ x 2 € (prix de l'assainissement 2018)/abonnement 1994 abonnés x 20 €.

Les recettes encaissées en 2018 au titre de la surtaxe sont de 322.980 €. Par précaution, il est proposé de porter une recette attendue de 320.000 € au budget primitif 2019.

Les autres recettes attendues sont :

Les subventions en annuités sur travaux du Département (3.562 €) et prime épuration Agence de l'eau (8.861 €) ; le produit de la PFAC estimé à 24.000 €.

Le Président donne ensuite le programme des travaux à réaliser en 2019 :

- travaux station d'épuration de Le Tourne : 1.300.000 € ttc
- Chemin de Lavergne à Capian : 72.000 € ttc
- Avenue du Chêne Vert à Paillet : 36.000 € ttc
- aménagement quais Langoiran – tests à la fumée : 3378 € ttc
- STEP Lestiac : une provision pour mise en conformité et diagnostic

Il sera prévu également au budget primitif une provision pour casse sur réseau, modification du schéma d'assainissement de Paillet....

Service de l'assainissement non collectif :

L'opération groupée pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif est presque terminée (reste 1 opération en cours).

Les subventions suivantes sont en attente : département : 31.802 € et l'agence de l'eau : 79.800 € seront reversées aux particuliers concernés.

Le délai d'attente pour le versement des subventions par l'Agence est très important ; pas versement effectué en 2018.

L'autre recette du service de l'ANC : la redevance de 60 € sur chaque contrôle de conception

Le paiement des prestations de la SAUR, l'établissement du RPQS et l'assistance technique représentent les dépenses principales du service ANC.

Questions diverses

Travaux Aménagement des Quais de Langoiran

Participation de la commune de Langoiran à hauteur de 30 % aux travaux de renouvellement des branchements eau, soit 8.220 €. Une convention sera établie dans ce sens et présentée à la prochaine réunion du Comité Syndical.

D'autre part, les dépenses liées à la mise à la cote des bouches à clé et regards seront prises en charge par la communauté des communes.

Station d'Épuration de Capian

M. Moncla signale la prolifération de ragondins à la station d'épuration de Capian.

Route François Mauriac à Tabanac

M. rapin signale une bouche d'assainissement descellée, générant du bruit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

P. GUENANT	F. NEITHARDT	V. GALL	S. LAPENNE (pouvoir M. Boyancé)	R. NAPSANS
C. RAPIN	J-F. PESSON	L. MONCLA	JP BOYANCÉ	D. BOUCHET (pouvoir JM Subervie)
L.F. SCHAEFFER	N. CHAGNAUD (pouvoir LF Schaeffer)	JM SUBERVIE	C. BOUCHARDEAU	